

FAQ Science des religions Bachelor

Thématiques :

- Informations générales
- Questions concernant l'organisation de vos études
- Compétences linguistiques
- Le portail my.unifr.ch
- Participation à des conférences et colloques
- Proséminaire, Séminaire, Cours
- Examens de rattrapage
- Participer à des unités d'enseignements du réseau BeNeFri
- Changement de programme d'étude

Informations et aperçu

1. Où trouver un aperçu sur mes études de BA?

1) Lire le plan d'études (programme de 120 ECTS, 60 ECTS ou 30 ECTS) et / ou jeter un coup d'œil au schéma: BA dès 2017

<https://www3.unifr.ch/sr/fr/etudes/plans-d-etudes-et-reglements.html>

2) Toutes ces informations se trouvent sur notre site internet : <http://www.unifr.ch/sr/fr/>

3) Pour des questions spécifiques veuillez-vous adresser aux conseillers d'études :

<https://www3.unifr.ch/sr/fr/etudes/conseil-aux-etudes.html>

4) Un foire aux questions (FAQ) sur les études de la Faculté des lettres se trouve ci-dessous :

<http://www3.unifr.ch/lettres/fr/etudes/faq.html>

Comment organiser mes études?

1. Est-il possible de travailler pendant les études?

Oui, c'est tout à fait possible - beaucoup de nos étudiants travaillent parallèlement à leurs études. Notre programme d'étude offre une flexibilité maximale. Mais restez réaliste: un programme de BA à temps plein (120 ECTS) est conçu pour être terminé après 6 semestres! Travailler à côté de vos études prolonge généralement la durée de vos études.

2. Dans combien de cours par semestre dois-je m'inscrire ? Qu'est-ce qui est réaliste?

Si vous ne travaillez pas à côté de vos études une moyenne de 30 ECTS en tout (domaines principal et secondaires) est recommandée. Gardez à l'esprit que certains enseignants prévoient des lectures de textes ou autres devoirs à domicile avant chaque séance, et que la rédaction de travaux de séminaires se fait normalement pendant la période des vacances universitaires.

3. Y a-t-il un ordre prescrit dans lequel je dois compléter mes modules?

Avec quelques exceptions: non. Vous pouvez choisir les cours et séminaires qui vous intéressent thématiquement. Chaque année d'autres cours et séminaires sont proposés à l'exception du cours d'introduction en science des religions et du proséminaire. Comme ce cours et le proséminaire (« introduction en science des religions ») sont conçus de telle façon à vous donner une base pour vos études, veuillez les accomplir en priorité – donc au premier semestre ou au plus tard au troisième semestre. Lors du proséminaire (« introduction en SR») vous allez apprendre les outils nécessaires pour rédiger un travail de séminaire. Il est donc important de compléter au plus vite ce proséminaire. Si vous étudiez la science des religions dans le programme à 120 ECTS, votre module « introduction à la science des religions » doit être complété avec succès au plus tard au début du 5^{ème} semestre, sinon vous risquez de ne plus pouvoir poursuivre vos études dans cette branche.

**4. J'ai des conflits d'horaire entre mes différents programmes d'études - que puis-je faire?
Comment est-ce que je peux m'inscrire pour des cours au sein du réseau BeNeFri ?**

Des conflits d'horaire ne peuvent pas toujours être évités. Veuillez alors également consulter l'offre en SR des Universités de Berne et de Neuchâtel. Si un cours ou séminaire vous intéresse, veuillez-vous adresser au préalable aux conseillers d'études ici à Fribourg pour trouver un module adéquat dans lequel vos crédits seront validés par la suite. Vous pouvez vous inscrire aux cours de Berne et de Neuchâtel via le réseau BeNeFri:

<http://www.unifr.ch/benefri/fr>

Des exceptions peuvent aussi être faites pour d'autres universités. Dans ce cas veuillez absolument vous adresser aux conseillers d'études avant votre inscription pour vérifier que les cours et séminaires choisis peuvent être validés.

5. Dois-je écrire un travail de bachelor si j'étudie la SR dans le programme de 60 ou 30 crédits ECTS ?

Non. Seulement les étudiants du domaine I (120 ECTS) doivent rédiger un travail de bachelor.

Compétences linguistiques

1. Est-ce que je peux uniquement choisir des cours et séminaires en français ?

Cela est possible mais nullement obligatoire. Nous vous encourageons à consulter le programme d'études dans les deux langues et à poursuivre des études bilingues.

2. Sous quelles conditions est-ce que la mention « bilingue » sera mentionné sur mon diplôme?

Le plan d'études en SR prévoit la mention bilingue uniquement dans le programme à 120 ECTS. La participation bilingue doit se faire au niveau oral et écrit. Au moins 40% des crédits ECTS doivent être acquis dans chaque langue et l'évaluation doit se faire dans la langue d'enseignement.

Dans le master, la mention peut également s'obtenir dans le programme d'études approfondies à 90 ECTS si le programme d'études approfondie est complété dans une langue et le programme de spécialisation/secondaire dans l'autre langue

Le portail my.unifr.ch

1. Je voulais m'inscrire à un séminaire proposé en SR, mais celui-ci ne se trouve plus dans la liste sur my.unifr.ch. Pourquoi?

Outre une éventuelle erreur technique, il est possible que le séminaire ait été fermé après avoir comptabilisé un maximum de 25 inscriptions. Néanmoins Il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Lorsqu'une place se libère, l'étudiant de la liste d'attente sera informé au cas où il sera possible de participer au séminaire.

2. Mon portail my.unifr.ch n'est plus accessible depuis plus d'une journée. Qui puis-je contacter?

Contactez le service technique de la faculté des Lettres :

<https://www3.unifr.ch/lettres/fr/faculte/equipe-du-decanat.html>

Participation à des conférences et colloques

1. Je voudrais accumuler des crédits en assistant à des conférences et en rendant un résumé postérieurement. Quelles conférences puis-je visiter? Puis-je assister à des séances individuelles de cours ou de séminaires à l'Université de Fribourg?

Non. Vous pouvez seulement participer à des conférences et colloques particuliers, qui traitent de sujets en lien avec la SR. Celles-ci peuvent être organisées par d'autres disciplines (par exemple, histoire / histoire de l'art / philosophie, etc.) ou par notre département. Nos enseignants vous informeront régulièrement sur les conférences organisées, soit à la fin d'un cours, soit via notre site web et page facebook.

Vous pouvez aussi consulter l'agenda de l'uni pour vous informer sur d'éventuelles conférences :

<http://agenda.unifr.ch/public>

Avant de participer à une conférence choisie, contactez M. Ansgar Jödicke (ansgar.joedicke@unifr.ch) en cas de doute pour vous assurer si cette conférence est susceptible d'être validée et remplissez ce formulaire :

https://www3.unifr.ch/sr/de/assets/public/Conf_Formular.pdf

2. Combien de conférences dois-je suivre et combien de résumés dois-je rendre pour obtenir 3 crédits ECTS?

Vous devez soit assister à 6 conférences ainsi que rédiger 6 résumés, soit assister (+résumer) à 3 conférences si vous suivez le cours « Compétences documentaires en Sciences des sociétés, des cultures et des religions » (<https://www3.unifr.ch/biblio/kurse/fr/node/7>) avec succès (veuillez soumettre un scan qui prouve votre participation). Le même cours proposé par un autre département n'est pas éligible.

3. Qui vérifie ma participation aux conférences et à qui dois-je rendre les résumés ?

Le formulaire (https://www3.unifr.ch/sr/de/assets/public/Conf_Formular.pdf) et les résumés sont à rendre à M. Joedicke: (ansgar.joedicke@unifr.ch).

4. Je suis inscrit au programme d'études à 30 ECTS en sciences des religions, suis-je éligible pour accomplir le cours « Compétences documentaires en Sciences des sociétés, des cultures et des religions » et recevoir des crédits ECTS pour la participation à des conférences ?

Non, seulement les étudiants du programme à 120 et 60 ECTS peuvent faire valider ce cours et des conférences particulières.

Proséminaire / Séminaire / Cours

1. Est-ce que je dois soumettre mon travail de proséminaire/séminaire seulement en format PDF en l'envoyant par courriel à l'enseignant ?

Un fichier PDF suffit, si pas d'autre accord n'ait été conclu lors du séminaire.

2. J'ai rédigé un travail dans le cadre d'un séminaire proposé par la Faculté de théologie ou le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg figurant sur la liste des cours proposé en SR - dois-je contacter le secrétariat en SR après que mon travail a été corrigé ?

Vous ne devez rien faire. La validation de votre travail de séminaire sera faite par la faculté / l'institut en charge. Si après quelques semaines votre validation ne figure pas sur votre compte my.unifr.ch, contactez l'enseignant et rappelez-lui qu'il doit initier la validation par le secrétariat de son institut.

3. Je n'arrive pas à rendre mon travail de proséminaire / séminaire avant le délai fixé. Comment dois-je procéder?

Nous accordons des prolongations pour la remise de travaux écrits si vous avez une excuse valable – c.à.d. si vous pouvez prouver que vous poursuivez une activité professionnelle ou si vous avez un certificat médical. Une prolongation de maximum jusqu'au 30 mars respectivement 30 août est possible dans ces cas.

Examens de rattrapage

1. Dois-je obligatoirement répéter un examen en cas d'échec?

Non, seulement pour certains une réussite est prescrite par le plan d'étude (p.ex. le cours d'introduction). D'autres cours peuvent être remplacé par des cours qui peuvent être validées dans le même module.

2. Dois-je m'inscrire de nouveau pour un examen de rattrapage ou est-ce que cette inscription se fait automatiquement ?

Oui, après un échec, vous devrez vous réinscrire pour chaque examen de rattrapage que vous souhaitez faire sur votre compte myunifr. Veuillez noter les périodes d'inscription et les dates prévues sur notre site: <http://www3.unifr.ch/lettres/fr/formation/cours-et-examens/inscription-aux-cours-et-examens/>.

Chaque inscription vaut pour la prochaine date fixée pour les examens de rattrapage. Les dates et lieux sont indiqués sur notre site : <https://www3.unifr.ch/sr/fr/etudes/examens-et-travaux.html>

Notez que les examens ont lieu à un rythme particulier. Exemple: Si vous n'avez pas réussi un examen en décembre, l'examen de rattrapage n'aura pas lieu en février, mais en mai (donc pendant le semestre suivant).

Afin de pouvoir valider les cours ou les séminaires auxquels vous avez participé, vous devez réussir vos examens / travaux de séminaire dans les quatre sessions d'examen suivantes.

3. Je n'ai pas réussi plusieurs examens dans un même semestre et je me suis inscrit aux examens de rattrapage. Est-ce que ceux-ci ont tous lieu le même jour?

Oui. Vous allez écrire les examens au cours d'une même journée. Le superviseur vous accordera une pause entre chaque examen ainsi qu'une pause déjeuner si nécessaire.

Participer à des cours du réseau BeNeFri ou à d'autres universités

1. J'ai convenu avec mon conseiller aux études que je pourrai suivre un cours d'une autre université. Comment dois-je procéder pour que ce cours soit validé à l'Université de Fribourg?

Scannez l'évaluation du cours (ou séminaire) en question et envoyez-la jointe à l'accord convenu avec le conseiller aux études et envoyez-les par courrier à votre conseiller.

Le conseiller a besoin des informations suivantes:

- a) Nom du cours
- b) Nom de l'enseignant (Titre (Prof. ; Ass. Dip.) et nom)
- c) Nombre de crédits ECTS obtenus
- d) Votre note
- e) Le nom du module dans lequel le cours / sem sera validé ; le module doit être fixé avec le conseiller d'études avant l'inscription au cours /sem.

2. Comment dois-je procéder si j'ai validé soit trop peu ou soit trop de crédits dans un module – ceci dû p.ex. au fait que j'ai participé à des unités d'enseignements d'autres universités qui comptabilisent plus ou moins d'ECTS (2, 4 ou 6) par unité que l'Université de Fribourg.

Le nombre de crédits ECTS requis dans votre programme doit être validé impérativement. Ils peuvent être dépassés mais non pas en dessous du seuil de crédits ECTS. Votre diplôme mentionnera chaque cours accompli, même si vous avez complété plus que le minimum requis. Donc chaque effort sera reconnu mais n'oubliez pas que parfois c'est l'intérêt qui compte le plus!

Changement de programme d'études / sujet

1. Je voudrais changer mes branches ou étudier la SR à partir du semestre suivant dans le domaine principal et non plus dans le dom secondaire. Comment dois-je procéder?

Allez sur votre compte my.unifr.ch. Accédez au domaine des étudiants → Études → sélectionnez l'option «modifier» le programme d'études et introduisez les modifications souhaitées. Le doyen examinera votre demande et vous informera sur le fait si votre demande est acceptée. Si vous souhaitez reporter des crédits accumulés dans une autre branche en tant que CTC de votre nouveau dom I, contactez le conseiller d'études de votre nouveau dom I. Après avoir fixé les changements possibles, vous pouvez demander un transfert de crédit (déjà validés) dans votre compte my.unifr.ch. Finalement le secrétariat responsable va traiter votre demande.